

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
13/03/2019	13/03/2019	2019-8010

1. Intitulé du projet

Aménagement de la rue de Landegrand à Parempuyre (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BORDEAUX METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

243 | 300 | 316 | 000 | 11

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39a - Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Réaménagement de la rue de Landegrand déjà existante afin d'assurer la sécurité des usagers, notamment celle des cyclistes et des piétons. La rue de Landegrand à réaménager est une voie de transit intercommunale longue de 2 200 m. La surface totale concernée par le projet de réaménagement est de 2,6 ha. Matérialisation de stationnement, création d'une piste cyclable et de trottoirs. Le projet de réaménagement est soumis à Déclaration loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).
6a) Infrastructures routières	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La rue de Landegrand longue de plus de 2 200 m, s'inscrit dans un territoire marqué par les grandes infrastructures, à l'ouest, la route de Pauillac (entrée d'agglomération) et à l'est, la rue de Macau (entrée du bourg) qui sont deux voies structurantes vers et depuis le Médoc, mais aussi la voie ferrée Bordeaux-Le Verdon qui la traverse. Depuis peu, des projets d'habitats plus denses émergent ou vont émerger avec pour conséquence une utilisation accrue de la rue pour les déplacements et des attentes plus fortes au plan urbain.

La commune de Parempuyre souhaite procéder à l'aménagement de la rue de Landegrand afin d'assurer la sécurité des usagers, notamment celle des cyclistes et des piétons. La rue est encore très faiblement équipée en termes de confort urbain : trottoirs et traversées piétonnes rares, pistes cyclables absentes, éclairage public sommaire.

Un giratoire au carrefour majeur avec la route de Pauillac (extrémité Ouest de Landegrand) sera réalisé afin de marquer l'entrée dans la commune de Parempuyre et de sécuriser les entrées/sorties.

Un giratoire au carrefour avec la route de Macau, (extrémité Est de Landegrand) est également prévu pour améliorer la fluidité du trafic. La solution envisagée pour le projet de requalification intègre non seulement des critères de fonctionnalité (notamment matérialisation de stationnement, de piste cyclable et de trottoirs) mais aussi des critères d'image et de qualité du cadre de vie, en essayant de valoriser l'identité paysagère de Parempuyre.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste d'une part à sécuriser l'ensemble des usagers en luttant contre les vitesses excessives et d'autre part à assurer la continuité des cheminements doux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement se décompose en:

- modification de la chaussée : rétrécissement de la chaussée à 6,00m sur l'ensemble de la voie (réalisée en enrobé noir),
- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en enrobé noir, sur un seul côté (Nord-Nord-est),
- Réalisation d'un trottoir sur l'ensemble de la voirie en enrobé rouge, de largeur variable, avec des bordures en béton sur 1 seul côté,
- Réalisation d'aires de stationnement longitudinal, perméables
- Implantation de quais de bus en béton balayé, conformes aux normes accessibilité,
- Réalisation de cinq plateaux surélevés régulièrement répartis sur cet axe pour réduire sensiblement la vitesse des véhicules.

Un giratoire au carrefour majeur avec la route de Pauillac (extrémité Ouest de Landegrand) est prévu afin de marquer l'entrée dans la commune de Parempuyre et de sécuriser les entrées/sorties. Un giratoire au carrefour avec la route de Macau (extrémité Est de Landegrand) est également prévu pour améliorer la fluidité du trafic et la sécurité des usagers (suppression du carrefour à Feux).

Les aménagements nécessiteront ponctuellement l'abattage d'arbres, de haies ou d'arbustes, le déplacement de panneaux publicitaires et de signalisation.

Les réseaux aériens (ERDF, ORANGE et éclairage public) seront enfouis préalablement aux travaux de voirie.

Concernant la gestion des eaux pluviales, pour le tronçon route de Pauillac à la voie ferrée, il sera mis en place un massif drainant avec drain Ø300 placé au milieu de la tranchée sous la piste cyclable ou les stationnements pour favoriser l'infiltration à 100% des eaux. Pour le tronçon voie ferrée- route de Macau, il est prévu un recalibrage du réseau EP existant Ø400 et le raccordement d'une nouvelle antenne en Ø300 sur celui-ci.

La première phase de travaux se déroulera entre le giratoire de la route de Pauillac et la voie ferrée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les trottoirs et la piste cyclable permettront la mise en sécurité des piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes empruntant la voie.

Les plateaux surélevés mis en place sur la voie permettront de réduire la vitesse des véhicules qui empruntent la voie.

La réalisation de stationnement répondra au développement croissant des opérations de logements collectifs sur cet axe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Dossier de déclaration loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0)

Dossier DUP

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'aménagement de la rue:	2,2km
Largeur de la chaussée:	6,0 m
Largeur de la piste cyclable:	2,20 à 2,50 m
Largeur du trottoir:	1,40 à 1,50 m
Largeur des places de stationnement:	2,0 m
Espaces variables pour plantations:	0,80 à 1,21 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Landegrand
Commune de Parempuyre

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 9' 6" 03 " 83 Lat. - 0° 6' 2' 70 " 52

Point d'arrivée :

Long. 44° 9' 5' 09 " 18 Lat. - 0° 6' 0' 61 " 16

Communes traversées :

Parempuyre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire est couvert par le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE - 2018) des infrastructures de transport terrestre en Gironde. Le PPBE 33 concerne les voies routières suivantes: RN10, RN89, RN230, RN250, RN524, A62, A63, A630, A631 et A660. La rue de Landegrand ne figure pas parmi les infrastructures de transports terrestres mentionnés dans le plan. La voie ferrée qui traverse la rue n'est pas concernée par le PPBE. Source: Préfecture Gironde
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Atlas des patrimoines

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: SIE Adour Garonne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source: Préfecture Gironde, DDTM Gironde La commune de Parempuyre est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'aire élargie de l'agglomération bordelaise, approuvé le 7 juillet 2005. L'ensemble du linéaire du projet se situe en dehors des zones d'aléas définies par le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source BASOL et BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est localisée en zone de répartition des eaux ZRE3302 définie par l'Arrêté préfectoral n° E2005/14 du 28/02/2005 qui complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995 - Annexe B. Le projet ne prévoyant pas de captage d'eau, il n'est pas concerné directement par ce zonage. Source: SIE Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: ARS Gironde
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Atlas des patrimoines
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Atlas des patrimoines

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 4 km à l'est de la voie concernée par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DDTM Gironde, DREAL Aquitaine, Primnet, Dossier départemental des risques majeurs.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de remontée de nappe: faible à fort. Risque de retrait-gonflement des argiles faible. Risque sismique faible. Source: Primnet, Dossier départemental des risques majeurs, Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux: véhicules de chantier pour la réalisation de l'infrastructure. En phase exploitation: trafic routier circulant sur la voie et déplacements doux (piétons, cyclistes)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux: Bruit modéré des engins durant la période des travaux. En phase exploitation: Le réaménagement de la voie participe à favoriser les modes de déplacement doux et ainsi limiter l'utilisation de véhicules motorisés et les nuisances sonores qui en découlent.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nouveau réseau d'éclairage prévu. Néanmoins, l'éclairage public est déjà existant sur la rue concernée par le projet. Il s'agit d'équipements neufs plus performants et plus économiques en énergie.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: Émissions de gaz d'échappement des engins de chantier Phase exploitation: émissions de gaz d'échappement des véhicules circulants sur la voie. Néanmoins, le projet participe à favoriser les modes de déplacement doux et ainsi limiter l'utilisation de véhicules motorisés et les pollutions atmosphériques qui en découlent.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux pluviales. Tronçon route de Pauillac-voie ferrée: Mise en place d'un massif drainant avec drain Ø300 placé au milieu de la tranchée pour favoriser l'infiltration à 100% des eaux. Tronçon voie ferrée- route de Macau: Recalibrage du réseau EP existant Ø400 et raccordement d'une nouvelle antenne en Ø300 sur celui-ci. Cette solution ne nécessite que la pose de 30 à 40 m de tuyaux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Du point de vue des enjeux écologiques dans le secteur du projet, ceux-ci semblent limités du fait du positionnement de l'aire d'étude en zone urbanisée et des habitats présents largement remaniés par l'Homme.

De plus, les impacts du projet auront lieu majoritairement en phase chantier. Ils seront donc temporaires. Le chantier sera de courte durée et des mesures seront mises en place pour limiter l'impact sur les quartiers situés à proximité immédiate du projet : chantier en période diurne, jours ouvrés uniquement.

Les eaux pluviales seront gérées de manière à ne pas perturber les flux et augmenter les risques d'inondabilité du secteur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne le réaménagement d'une voie déjà existante : rue de Landegrand, projet peu impactant, sur un territoire présentant peu d'enjeux.

En raison du peu d'enjeux dégagés lors de la présente étude, il apparaît qu'une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments supplémentaires susceptibles d'orienter différemment la réflexion menée par les concepteurs.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Le Haillan le, 12/03/2019

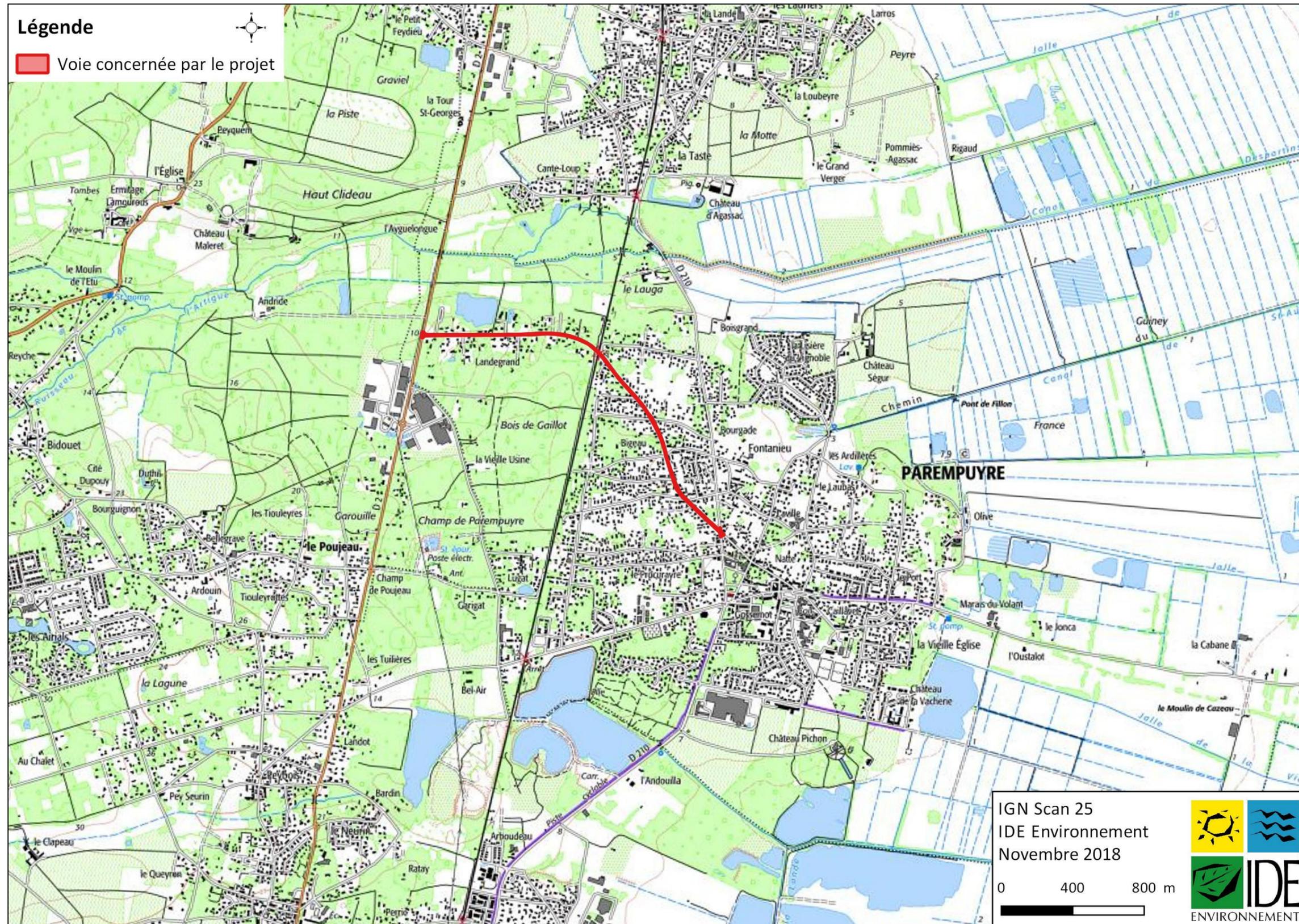
Signature

**BORDEAUX MÉTROPOLE
PÔLE TERRITORIAL OUEST**
Direction du développement et de l'aménagement

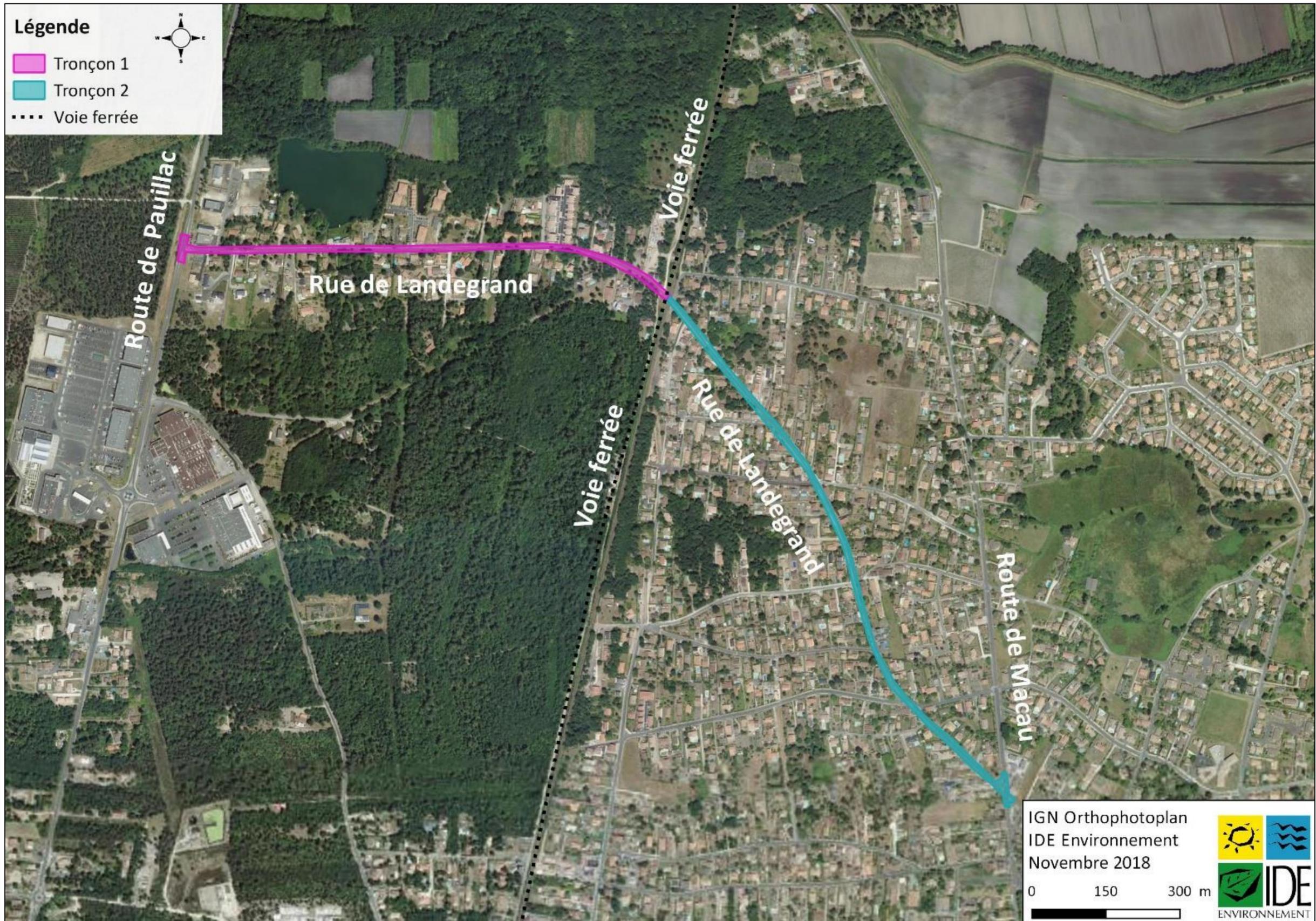
Laurent Vemaitre
Dir. c.s.u.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 : Localisation du projet







Annexe 3 : Reportage photographique



Figure 1 : Carte de localisation des points de vue



Figure 2 : Point de vue n°1, intersection route de Pauillac / rue de Landegrand



Figure 3 : Point de vue n°2



Figure 4 : Point de vue n°3



Figure 5 : Point de vue n°4



Figure 6 : Point de vue n°5 (intersection rue de Landegrand/voie ferrée)



Figure 7 : Point de vue n°6 (intersection rue de Landegrand/voie ferrée)



Figure 8 : Point de vue n°7



Figure 9 : Point de vue n°8



Figure 10 : Point de vue n°9



Figure 11 : Point de vue n°10



Figure 12 : Point de vue n°11



Figure 13 : Point de vue n°12



Figure 14 : Point de vue n°13



Figure 15 : Point de vue n°14 (intersection rue de Landegrand/route de Macau)

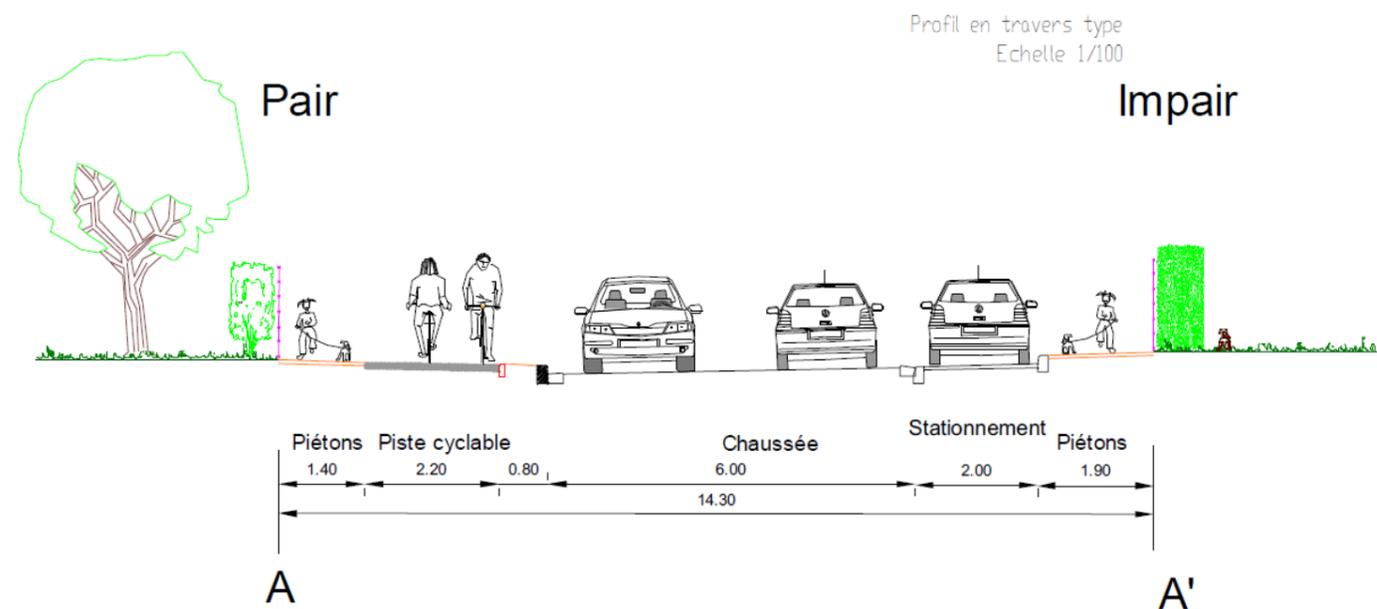
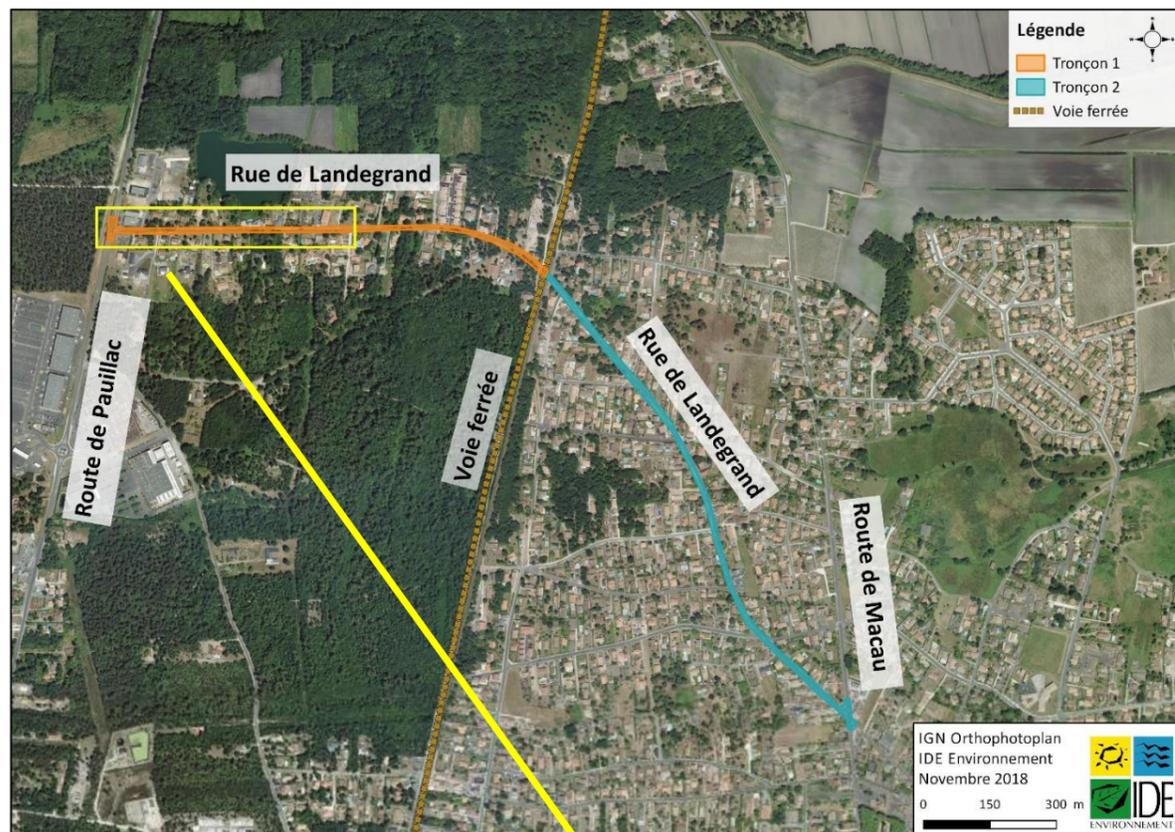


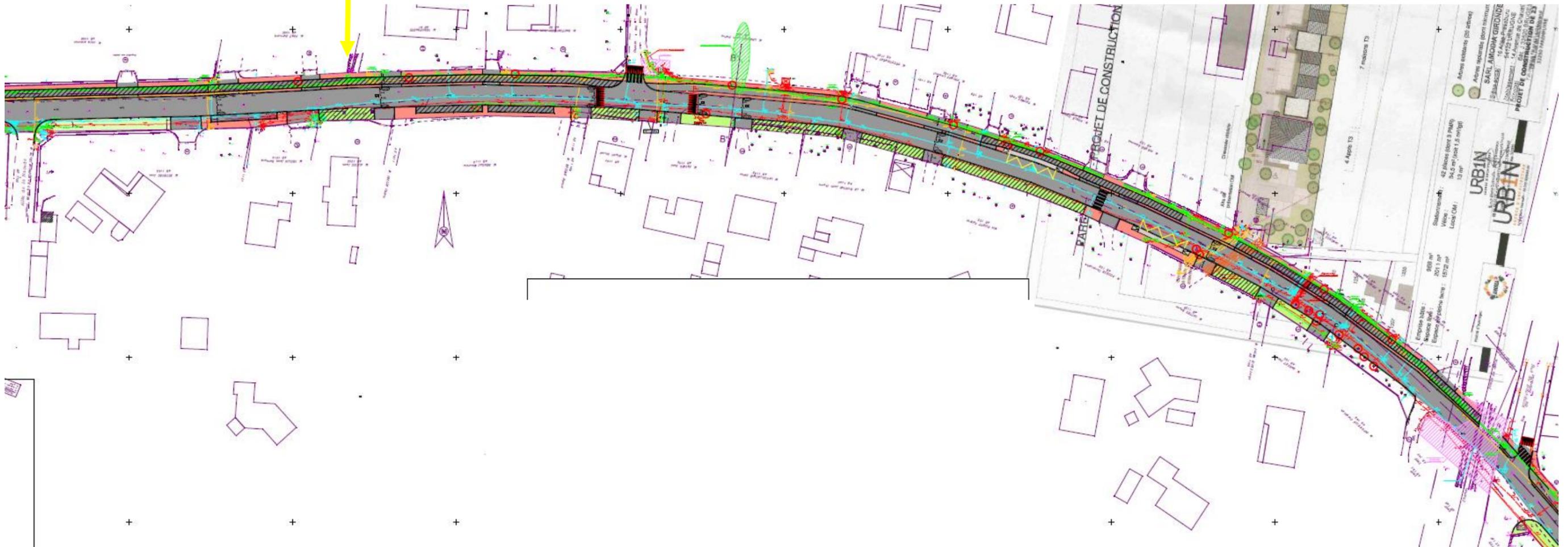
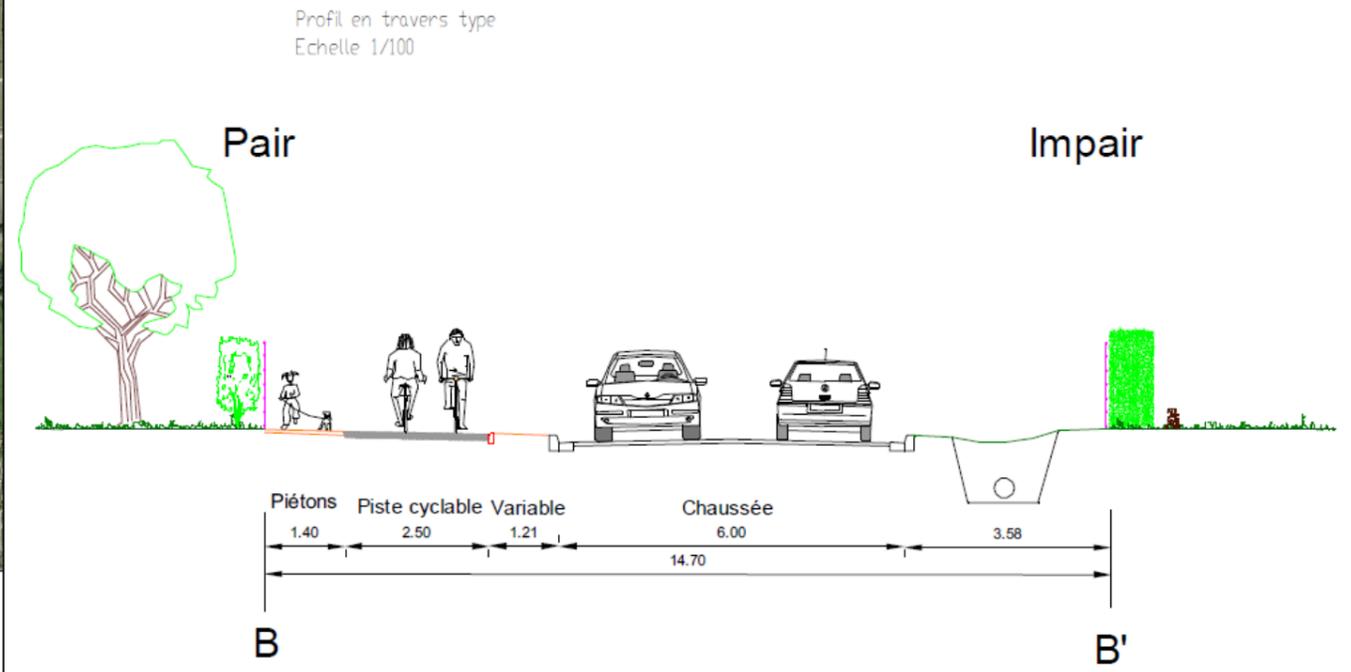
Figure 16 : Point de vue n°15 (intersection rue de Landegrand/route de Macau)

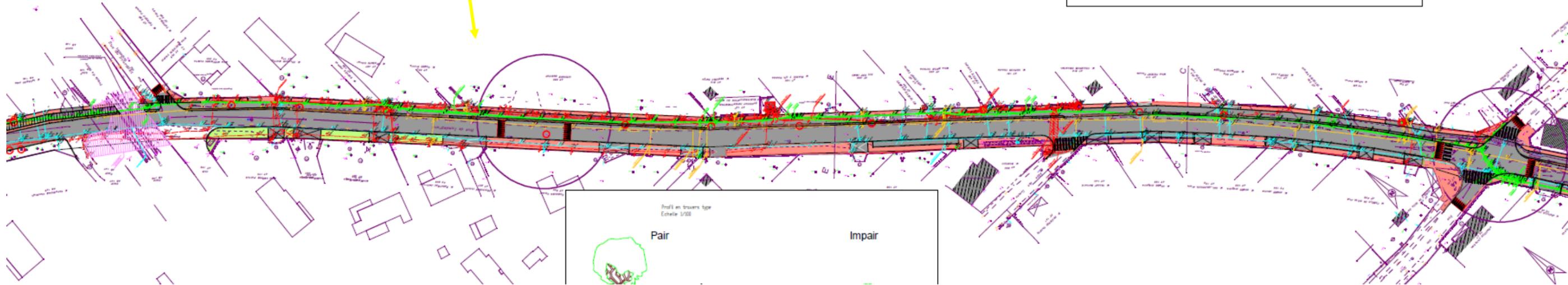
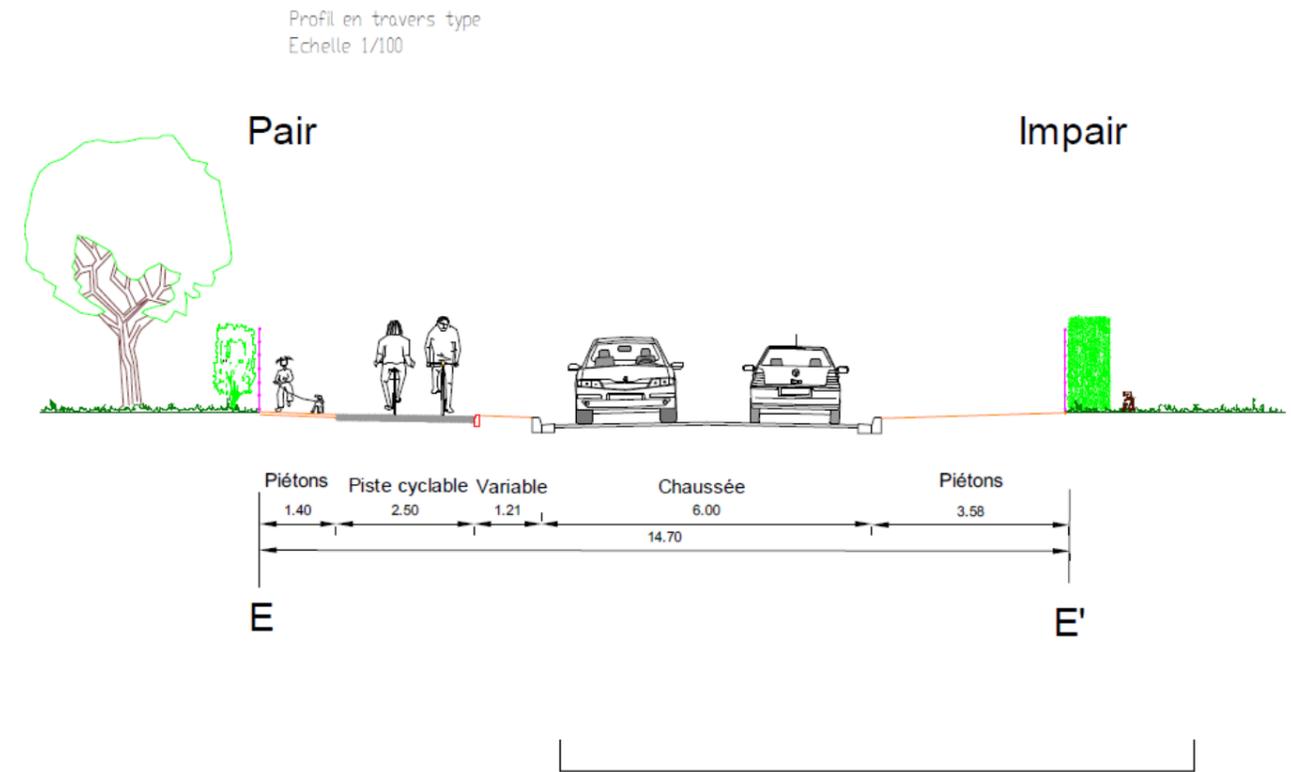


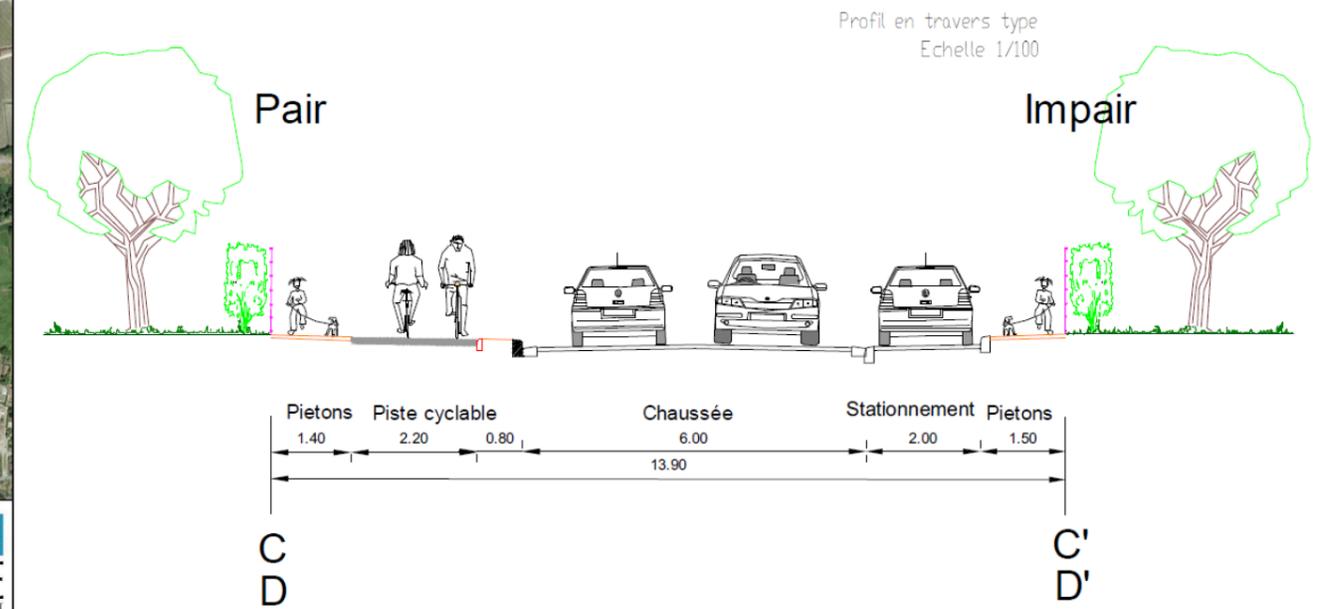
Figure 17 : Point de vue n°16

Annexe 4a : Plan général des travaux

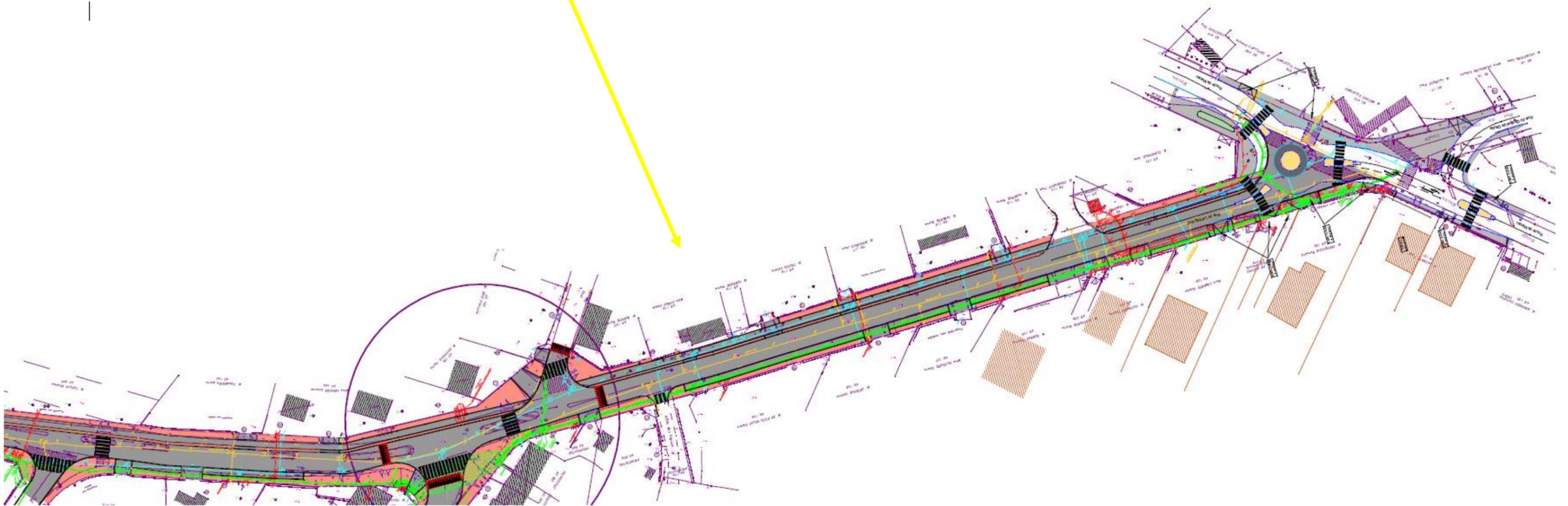
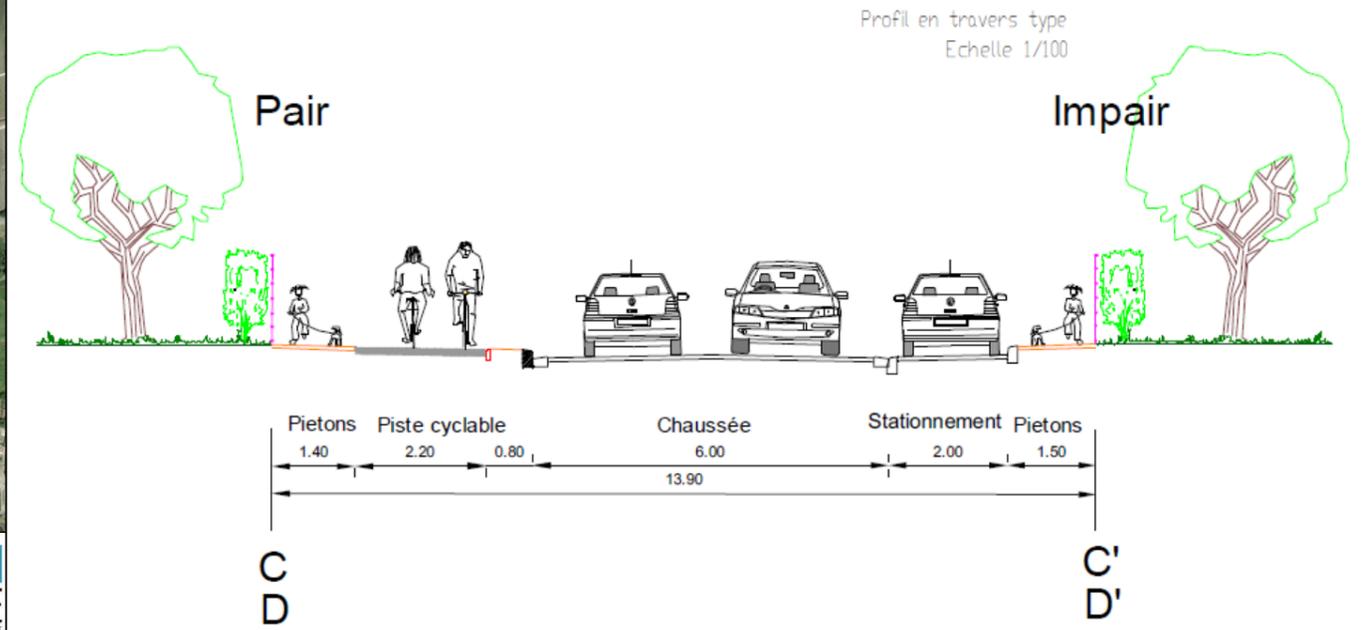












Annexe n°4b : Plans en coupe

Rue de Landegrand

Réaménagement de voirie

Le projet comporte deux tronçons :

- Tronçon « route de Pauillac à la voie ferrée » dans lequel l'urbanisation est moins dense ;
- Tronçon voie ferrée à la route de Macau » qui dessert un grand nombre de propriétés riveraines .

Tronçon 1« route de Pauillac à la voie ferrée »:

- **Etat actuel :** A l'ouest de la voie ferrée, la rue de Landegrand se divise en une chaussée de 5,50 m de large environ, qui comprend une voie par sens de circulation, bordée de simples accotements en calcaire de largeurs variables. La gestion actuelle des eaux pluviales sur cette section de voie se fait par infiltration sur des accotements enherbés. Notons que l'absence de trottoir rend la circulation piétonne difficile.
- **Projet :** Il est proposé un aménagement classique avec :
 - Un trottoir de 1,40 m minimum, libre de tout obstacle
 - le long des propriétés côté pair :
 - Une piste cyclable bidirectionnelle,
 - Un espace variable pour plantations,
 - Une chaussée de 6,0 m de large,
 - Une noue
 - Un passe-pied.

L'aménagement sera accompagné d'un dispositif drainant afin d'assurer le stockage et l'infiltration des eaux pluviales.

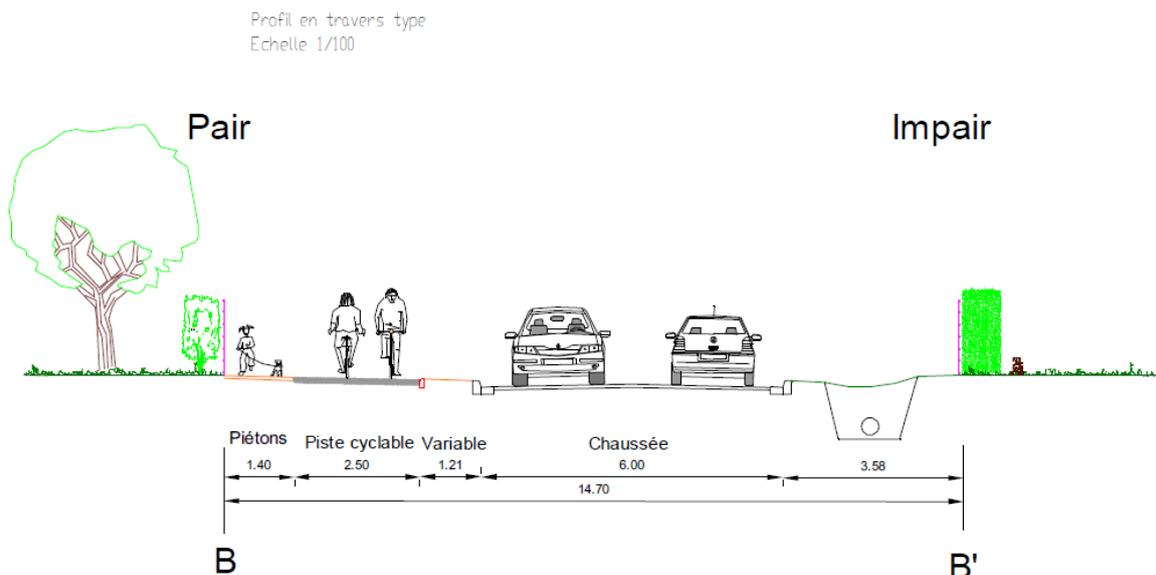


Figure 1 : Plan en coupe projet au droit du tronçon 1

Tronçon 2 « voie ferrée à la route de Macau »:

- **Etat actuel :** A l'est de la voie ferrée, la rue de Landebrand s'étend sur plus de 1 200 m et dispose, sur environ la moitié de sa longueur de trottoirs aux bordures hautes et revêtus d'enrobé rouge ou de grave avec un alignement d'arbres résiduels et une large chaussée de 5,50 m à 7,10 m.

De la rue de Bensac vers la route de Macau, on note la présence de réseaux EP Ø 300, ainsi que des poches de stationnement.

La ligne droite à l'extrémité sud, à l'approche du carrefour de la rue de Macau, présente une configuration quasi urbaine avec des trottoirs bilatéraux de 3,5 m de largeur.

- **Projet :** Il est proposé un aménagement classique avec :
 - Un trottoir de 1,40 m de large au minimum, libre de tout obstacle,
 - Le long des propriétés côté pair :
 - Une piste cyclable bidirectionnelle,
 - Un espace variable pour plantations,
 - Une chaussée de 6,0 m de large, un trottoir côté impair de dimension variable.

L'aménagement sera accompagné de l'extension du réseau des eaux pluviales et du raccordement sur l'existant, sans nouveau point de rejet superficiel de la rue Félix Jonc à la route de Macau, avec une gestion classique par caniveaux et bouches d'égout en béton préfabriqué.

Des aires de stationnement de 2 m de large, hors chaussée, seront créées dans les secteurs où l'emprise est assez large afin d'éviter le stationnement actuellement présent.

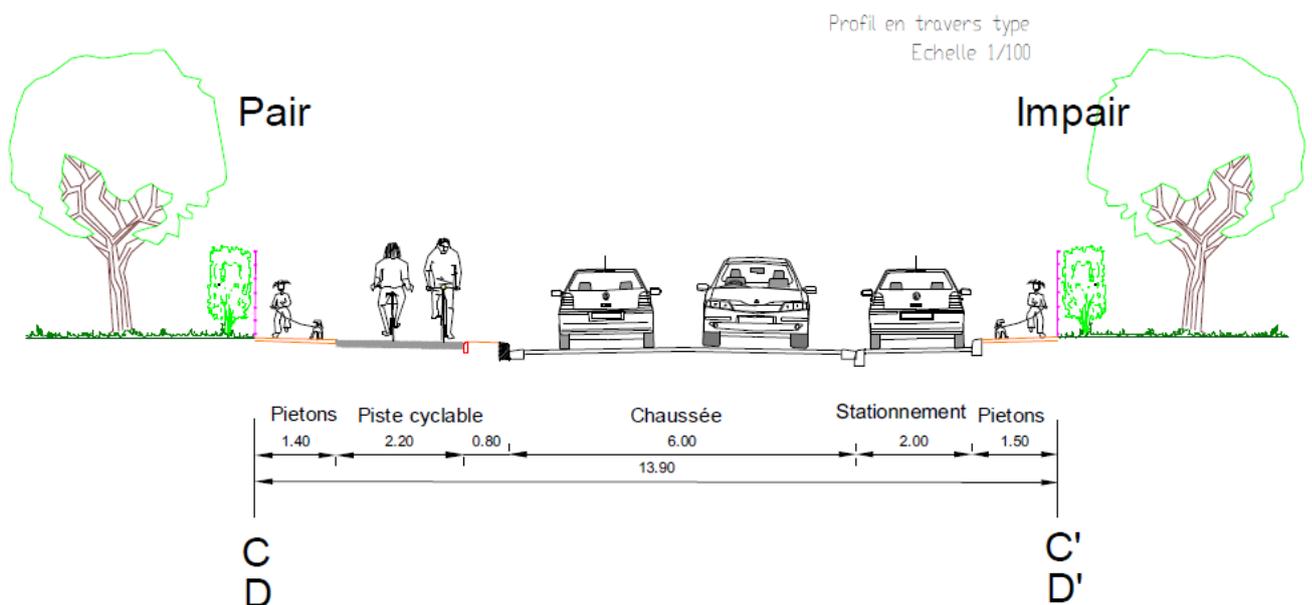
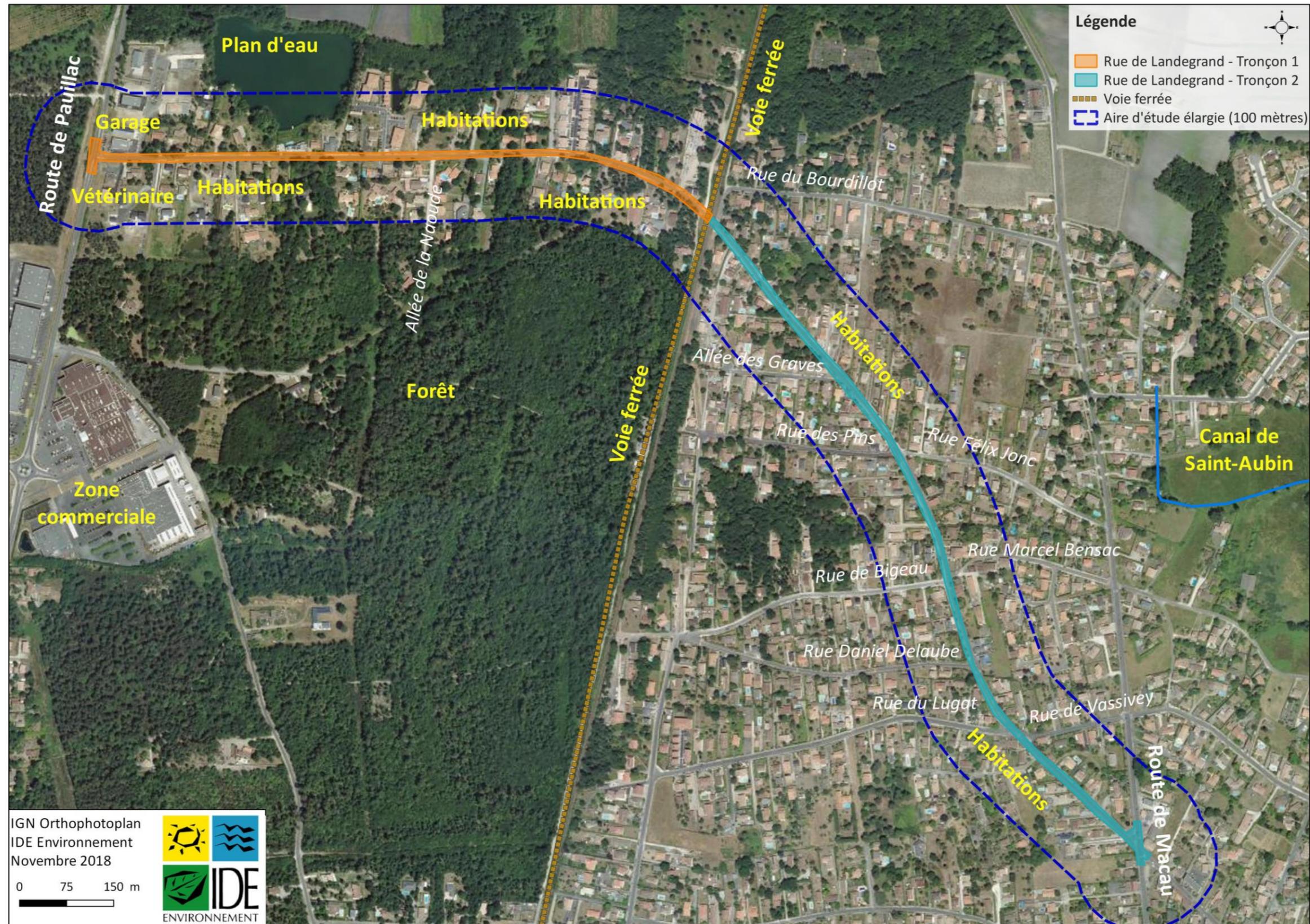


Figure 2 : Plan en coupe projet au droit du tronçon 2

Annexe 5 : Plan des abords du projet



Annexe 6 : Localisation des sites NATURA 2000

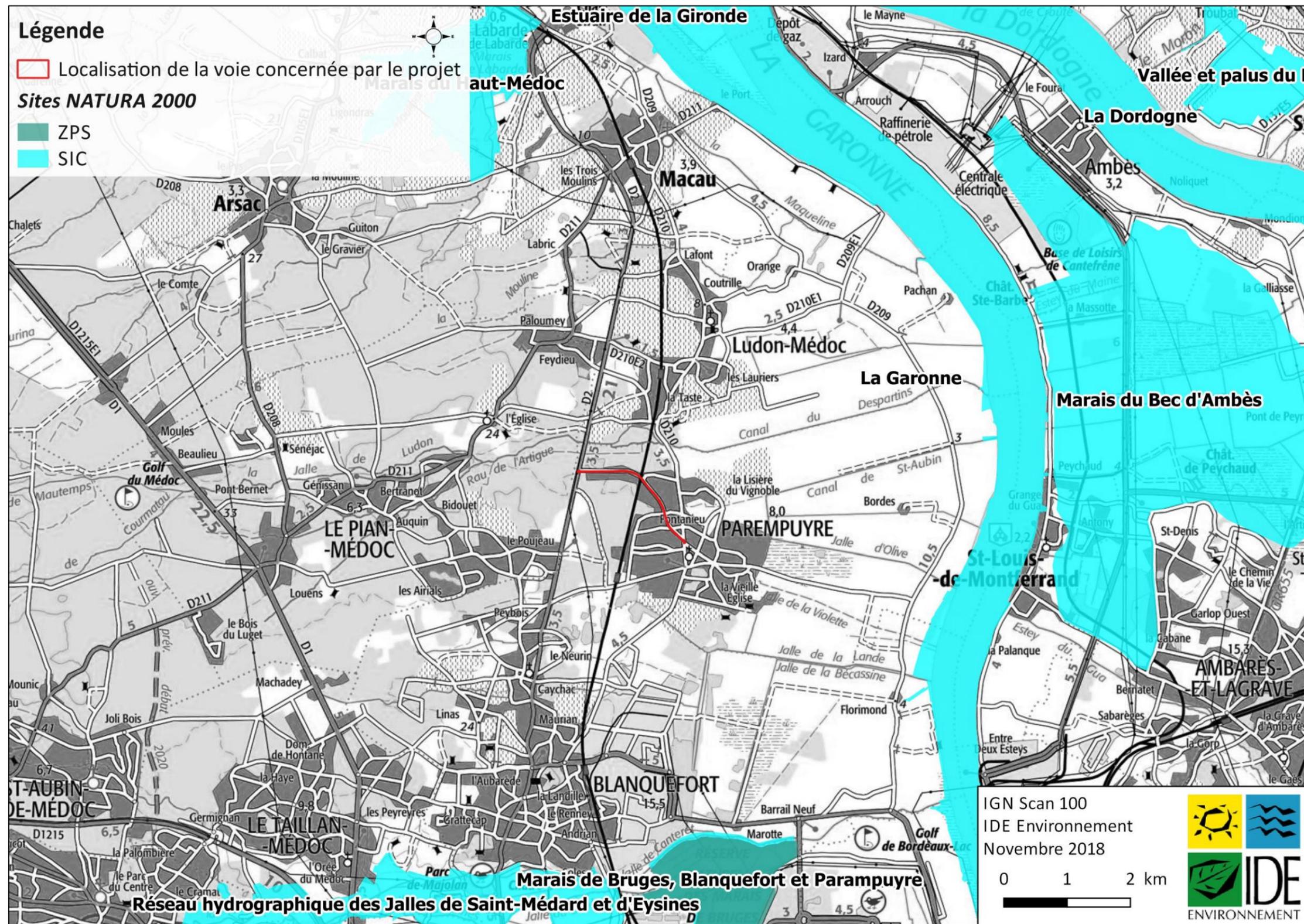


Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet